



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-00-XX décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à différentes études prévues au Plan triennal d'immobilisation 2005-2006-2007 au service de la Gestion des projets.

ANNEXE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Projet Agt-4307 honoraires professionnels reliés à l'aspect environnemental de la Ville de Lévis	21 625 \$
Projet Agt-4317 honoraires professionnels dans le cas de diverses études reliées au développement urbain	21 625 \$
Projet Agt-5326 concernant le plan d'intervention du patrimoine religieux et institutionnel	<u>43 250 \$</u>
HONORAIRES :	<u>86 500 \$</u>
Taxes (8.025 %)	<u>6 950 \$</u>
	<u>93 450 \$</u>
Frais de financement ($\pm 7\%$)	<u>6 550 \$</u>
TOTAL :	<u>100 000 \$</u>


Robert Cooke, urbaniste, M. Sc.
Chef du Service – gestion des projets